

Bulletin de soutien

Ce bulletin est à signer et à renvoyer, accompagné de votre chèque ou ordre de virement, à :
Hôpital universitaire Necker – Enfants Malades - Direction du Mécénat - 149 rue de Sèvres - 75015 Paris - France

M. Mme M. et Mme

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Téléphone : _____

Email : _____

Je fais un don d'un montant de : _____ euros

Je souhaite soutenir :

- Le programme de bien-être des enfants à l'hôpital
- La qualité de vie des patients hospitalisés et de leur famille
- L'acquisition d'équipements médicaux de pointe
- Les programmes de recherche innovants
- Le bien-être des personnels :

Je spécifie le service : _____

- Je laisse l'hôpital choisir en fonction de ses besoins prioritaires

J'effectue mon don :

- Par chèque, libellé à l'ordre de « Hôpital Necker – Trésor Public ».
- Par virement bancaire, en indiquant en objet de virement : « Don Hôpital Necker » en précisant mes nom, prénom et coordonnées postales.

Virement de France et de l'étranger

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé R.I.B	Titulaire du compte
10071	75300	30002004219	55	Trésor Public – Régie Hôpital Necker
IBAN			BIC	
FR76 1007 1753 0030 0020 0421 955			TRPUFRP1	

Date : __ / __ / ____

Signature (obligatoire) :

En tant qu'établissement de l'AP-HP, l'Hôpital universitaire Necker – Enfants Malades est habilité à recevoir des dons et des legs.
(Instruction fiscale 5B3311-18 / Loi n°2009-879 modifiée – articles L. 6141-1 et L.6141-2-1)

Pour les donateurs particuliers, les sommes versées à l'Hôpital universitaire Necker – Enfants malades (AP-HP) sont déductibles de votre impôt sur le revenu à hauteur de 66% de leur montant et dans la limite de 20% du revenu imposable. Si le montant dépasse cette limite, l'excédent est reportable sur les 5 années suivantes. (Article 200 du Code des Impôts).

Pour les dons ISF, merci de contacter Véronique Giacomoni, Directrice du mécénat – 01 44 49 53 54 / veronique.giacomoni@aphp.fr

Un reçu fiscal vous sera adressé quelques semaines après réception de votre don.

MERCI DE VOTRE GÉNÉROSITÉ !